

À quel niveau d'indexation pouvez-vous vous attendre dans votre secteur?

Le Bureau fédéral du Plan annonce chaque mois – sauf au mois d'août – de nouvelles prévisions concernant le dépassement de l'indice pivot. Ce dépassement se traduit également par une augmentation des salaires. Dans le tableau ci-dessous*, nous vous proposons un aperçu par secteur de ces prévisions et de ce que cela signifie en pourcentage pour les salaires.

À noter : nous mettons ce tableau à jour tous les mois.
La dernière mise à jour date du 6 avril 2024.

CP de 100 à 152 inclus	2023	2024												2025
	01/12	01/01	01/02	01/03	01/04	01/05	01/06	01/07	01/08	01/09	01/10	01/11	01/12	01/01
100						2 %								
109					1,52 %						2,11 %			
111/209								3,77 %						
112			1,04 %											
116				2 %						2 %				
118		1,83 %												3,55 %
119		1,48 %												3,50 %
121		0,93 %						2,71 %						0,77 %
124		0,44 %			0,95 %			1,53 %			0,73 %			0,30 %
126		0,44 %			0,95 %			1,53 %			0,73 %			0,30 %
130					2,00 %									
132		0,49 %			1,18 %			1,38 %			0,63 %			0,26 %
136		0,98 %						2,76 %						0,66 %
140.03 (roulant - non-roulant)		1,83 %												3,55 %
140 (uniquement personnel de garage)			1,04 %											
142.04		1,13 %												3,45 %
144		1,83 %												3,55 %
145		1,83 %												3,55 %
149.01		1,13 %												3,45 %
149.02/03/04			1,04 %											
152	2 %						2 %							

CP de 200 à 227 inclus	2023	2024												2025
	01/12	01/01	01/02	01/03	01/04	01/05	01/06	01/07	01/08	01/09	01/10	01/11	01/12	01/01
200		1,48 %												3,50 %
200/126		1,48 %												3,50 %
200/144		1,83 %												3,55 %
200/144.02		1,83 %												3,55 %
200/145		1,83 %												3,55 %
200/145.040		1,83 %												3,55 %
201				2 %					2 %					
202.01				2 %					2 %					
207				2 %						2 %				
209								3,77 %						
220		1,83 %												3,55 %
222		0,98 %						2,76 %						0,66 %
225	2 %						2 %							
226		1,13 %												3,45 %
227				2 %				2 %						

CP de 302 à 341 inclus	2023	2024												2025
	01/12	01/01	01/02	01/03	01/04	01/05	01/06	01/07	01/08	01/09	01/10	01/11	01/12	01/01
302		1,83 %												3,55 %
307		2 %					2 %							
313			2 %					2 %						
314					2 %									
318	2 %						2 %							
319.01	2 %						2 %							
323		1,48 %												3,50 %
327						2 %								
329	2 %						2 %							
330.01xx						2 %								
330.030	2 %						2 %							
330.040						2 %								
331 exc. 331.0099	2 %						2 %							
331.0099						2 %								
336						2 %								
337 RMMMG						2 %								
337 non RMMMG	2 %						2 %							
340 Ouvriers		0,40 %			1,20 %			1,40 %			0,60 %			0,30 %
340 Employés		1,48 %												3,50 %
341		1,48 %												3,50 %

* Ces chiffres sont une simple estimation basée sur les prévisions actuelles du Bureau fédéral du Plan. L'indexation effective ne peut jamais être déterminée à l'avance : ces chiffres ne sont donc qu'indicatifs. L'ensemble des modifications salariales se fera sur la base des indices définitifs, et non sur la base de ces prévisions. Liantis ne peut en aucun cas être tenue pour responsable d'un éventuel dommage qui résulterait de l'utilisation de ces chiffres.